



# ARNOUVILLE

## INFORMATIONS

Jun 2013

n°306

### Editorial



La délégation de restauration scolaire arrivant à terme à la fin de l'année scolaire, nous avons relancé la procédure pour le choix d'un nouveau délégataire. Il s'agit d'un processus lourd et long qui a duré près d'un an. La délégation porte sur la fourniture des repas, l'extension et l'entretien des restaurants scolaires moyennant une redevance versée par la ville sur les repas.

Ainsi, il est prévu pour la rentrée scolaire de septembre, l'extension du restaurant de l'école élémentaire Victor Hugo et la réfection du restaurant de l'école maternelle Claude Demange. Pour la rentrée suivante, il est prévu l'extension du restaurant de l'école élémentaire Danielle Casanova et la réfection des autres restaurants au cours de la durée de la délégation, fixée à 10 ans.

Au final, deux entreprises ont soumissionné : ELIOR et le délégataire actuel SOGERES. Tous les deux s'engagent à fournir des produits d'origine française garantissant leur traçabilité et privilégient la liaison de proximité. D'ailleurs, le prix des denrées alimentaires des deux offres sont sensiblement identiques.

Tous les deux proposent des prestations très proches que ce soit pour la qualité des repas, l'animation ou la formation des personnels. Notre choix s'est orienté en faveur de SOGERES pour les raisons suivantes :

- Si le prix des denrées alimentaires est identique, les charges fixes par repas sont de 0,70 à 0,80 centimes d'euro supérieur pour ELIOR, ce qui est loin d'être négligeable. En effet, comme chaque année nous servons 120 000 repas, cela correspond à 80 / 90 000 € d'économie par an, qui représentent plus de 1 % d'impôt. D'ailleurs, les prix remis par SOGERES, à 1 % près, correspondent à leurs prix actuels.

- Dans la formule de révision des prix, SOGERES a inclus une part fixe de 20 % ce qui nous garantit une réévaluation des prix plus modérée, ce qui n'est pas le cas pour ELIOR.

- Dans son concept, ELIOR propose les entrées en self-service pour les enfants des écoles élémentaires, ce qui ne nous semblait pas très approprié. L'évaluation des travaux à réaliser dans les réfectoires nous est apparue moins bien quantifiée pour ELIOR, voire sous-évaluée pour l'extension du réfectoire de l'école élémentaire Danielle Casanova.

- SOGERES a, par ailleurs, accepté des critères d'évaluation de sa prestation avec des paiements de pénalités financières à la ville au cas où ils ne seraient pas respectés.

- Enfin, SOGERES s'est engagée chaque année à présenter aux parents d'élèves élus, la provenance et la traçabilité des produits et à leur faire visiter leur cuisine centrale où sont fabriqués les repas. Ainsi, le prestataire qui garantit une bonne qualité des produits, des repas et qui assure de bonnes prestations au prix le plus compétitif, a été retenu.

Dans la perspective de la prochaine rentrée scolaire, les travaux d'agrandissement de l'école élémentaire Victor Hugo se poursuivent et tout laisse penser à ce jour que les délais seront respectés, ce qui est indispensable puisque l'inspection académique a confirmé une ouverture de classe en maternelle et une autre en élémentaire pour les groupes scolaires Victor Hugo.

Avec les beaux jours, les travaux de voirie se poursuivent. Comme prévu, le Conseil général a engagé les travaux de réfection de l'avenue Charles Vaillant, ce qui perturbe largement la circulation. Mais comment faire autrement sur cette voie où circulent plus de 20 000 véhicules par jour.

Par ailleurs, les travaux de la rue Ampère sont achevés. La rénovation du réseau d'assainissement, l'enfouissement de réseaux et la réfection de voirie auront coûté au total 350 000 €.

Dans les premiers jours de juin, débiteront les travaux de réfection des rues de l'Oise et de Clermont, pour les tronçons situés entre les rues Robert Schuman et Pierre Curie. On procédera, là-aussi, à l'enfouissement des traversées de réseaux. Le coût estimatif est de 350 000 €.

Cette année encore, la fête des voisins a rencontré un vif succès en totalisant 25 lieux de rencontre, ce qui est encourageant. Ceci atteste qu'il existe encore une certaine convivialité entre voisins. Dans une ville essentiellement pavillonnaire comme la nôtre où chacun a tendance à se replier sur soi-même, une telle manifestation est l'occasion de découvrir ses voisins et contribue largement au mieux-vivre ensemble.

Votre Maire  
Michel ADMAS

### CELEBRATION DU 73<sup>e</sup> ANNIVERSAIRE DE L'APPEL DU 18 JUIN 1940

Rendez-vous à 17h45  
Stèle Charles de Gaulle  
Parking de l'Espace Charles Aznavour  
Dépôt de gerbes à 18h00

**Veuillez noter la nouvelle adresse  
de l'Hôtel de Ville :**

**15/17 rue Robert Schuman  
CS 20101  
95400 Arnouville**

## A Votre Service

### INSCRIPTION SUR LA LISTE ELECTORALE

Pour voter, votre inscription sur la liste électorale est obligatoire (Art. L9). Nul ne peut être inscrit sur plusieurs listes électorales (Art. L10). Les électeurs sont inscrits sur la liste électorale, sur leur demande. Les inscriptions sont reçues jusqu'au dernier jour ouvrable de l'année en cours pour être électeur l'année suivante. Les jeunes atteignant 18 ans doivent s'assurer de leur inscription. Les nouveaux habitants doivent informer le service des élections de tous changements ou modifications. Renseignez-vous au service des élections à l'Hôtel de Ville 15-17 rue Robert Schuman - CS 20101 - Téléphone 01 30 11 16 10 ou 01 30 11 16 16.

### COLLECTES DES ENCOMBRANTS

Les jeudis 27 juin \* 25 juillet \* 22 août \* 26 septembre 2013

### COLLECTES DES DÉCHETS VERTS

Les mercredis 12 et 26 juin 2013

Les mercredis 10 et 24 juillet 2013

Les sacs doivent être sortis la veille de la collecte

### COLLECTES DES DÉCHETS SPÉCIAUX

Les jeudis 13 juin \* 11 juillet \* 8 août 2013

Parking de l'école Anna Fabre de 16h00 à 20h00

### CIMETIERE COMMUNAL

**Chaque année**, une procédure de reprise (Art. L2223-15 du CGCT) permet de reprendre des concessions funéraires arrivées à expiration, si le renouvellement n'a pas été demandé par le concessionnaire ou ses ayants droit dans les deux ans à partir de la date d'échéance. Le terrain revient à la commune sans aucune formalité. Vous déménagez, vous connaissez des changements dans la vie familiale, pensez à transmettre vos nouvelles coordonnées (adresse, numéro de téléphone, ...) au service «**Etat Civil**» à l'Hôtel de Ville 15/17 rue Robert Schuman - CS 20101 - 95400 Arnouville - Téléphone : 01 30 11 16 13/01 34 45 97 05.

### CONTRIBUTION À L'AUDIOVISUEL PUBLIC

La Direction Départementale des Finances Publiques, nous informe que des agents procéderont, dans les semaines à venir, à une opération de contrôle portant sur la détention d'appareils récepteurs de télévision auprès des habitants de la commune. Trois agents seront habilités à effectuer ces contrôles :

\* Madame Patricia CASSAN

\* Messieurs Frédéric LAURENT et Cyrille CRUNELLE

### BUREAUX DE POSTE

Du 12 au 31 août les bureaux de poste situés 89 rue Jean Jaurès et 3 bis rue Jean Laugère, modifieront leurs horaires d'ouverture : **du lundi au vendredi de 9h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h30 et le samedi de 9h00 à 12h00.** À compter du 2 septembre les bureaux rouvriront aux horaires habituels.

## Education - Animation

### RENTREE 2013 - 2014

#### INSCRIPTIONS

Cantine, étude, accueils de loisirs et garderies

#### Modalités d'inscription :

Les inscriptions seront prises du **lundi 15 juillet au jeudi 29 août 2013 dernier délai** à l'Hôtel de Ville par le Service Education - Animation. **Aucune inscription ne sera enregistrée pour les familles qui ne se seraient pas acquittées de l'ensemble des factures de l'année 2012-2013.**

#### Constitution du dossier - Pièces à fournir pour permettre le calcul du Quotient :

- Le double de la **déclaration** d'impôt 2013 (**revenus 2012**) et l'avis d'imposition 2012 (**revenus 2011**).
- Le justificatif de versement des Allocations Familiales.
- Copie d'un justificatif de domicile récent.
- Copie de la taxe d'habitation 2012.
- Un certificat de travail (des deux parents).
- Eventuellement pour la mise à jour des vaccins le carnet de santé (facultatif).
- Attestation de la sécurité sociale, ou de l'organisme auquel vous êtes attachés.

#### Pour la restauration scolaire :

- Seuls seront admis les enfants dont les deux parents travaillent.

**Pour l'ensemble des services** un règlement fixant toutes les nouvelles conditions vous sera remis. Le prépaiement s'appliquera dès l'inscription.

#### Permanences des inscriptions :

Lundi : ..... 14h00 - 17h30

Mardi et Mercredi : ..... 9h00 - 11h30 / 14h00 - 17h30

Jeudi : ..... 14h00 - 19h00

Vendredi : ..... 9h00 - 11h30

### Vous avez 17 ans révolus et vous voulez devenir animateur en passant votre BAFA ? C'est possible à Arnouville !

Le BAFA est un brevet pour se former et animer les vacances et les loisirs des enfants et des jeunes ! Pour l'obtenir vous devez suivre trois étapes dans l'ordre :

1. Session de Formation générale.
2. Stage pratique.
3. Session d'approfondissement ou de qualification.

La commune organise à «**Trait d'Union**» une session de formation générale de 9 jours **pendant les vacances de la Toussaint du samedi 19 octobre au samedi 26 octobre 2013 inclus.** Dès à présent, vous pouvez contacter l'IFAC, l'organisme de formation qui est notre partenaire, au 01 46 88 10 00 et vous connecter à : [www.bafa-bafd.net](http://www.bafa-bafd.net) pour vous inscrire en ligne.

**Attention ! Les places sont limitées.** Le stage à un coût de 380 € dont 50 € pris en charge par la ville (pour les arnouillois seulement).

Pour tout renseignement contacter le 01 30 11 17 21/22.

## Education - Animation *Suite...*

### 4<sup>e</sup> FORUM ENFANCE/JEUNESSE ET VIE ASSOCIATIVE

Rendez-vous le samedi 14 septembre à l'Espace Miltenberg. Une occasion à ne pas manquer pour en apprendre plus sur toutes les structures "jeunesse", sportives et culturelles à Arnouville. Vous pourrez ainsi procéder aux inscriptions auprès des associations et poser toutes vos questions sur le déroulement de la prochaine saison. Vous trouverez des solutions adaptées à chacun de vos enfants, quel que soit son âge, ainsi que toutes les informations nécessaires en termes de règlements, inscriptions etc.

Vous assisterez aux démonstrations sportives et artistiques des intervenants.

Une journée animée par des jeux pour les petits et les plus grands...

**Le forum, une journée forte en propositions et en distractions.**

### INFORMATION RECRUTEMENT POUR LA RENTREE SCOLAIRE 2013 - 2014

Pour le service Education - Animation la ville recrute des agents contractuels pour assurer :

- **Le service de surveillance cantine** tous les jours de classe - horaires de travail : de 11h15 à 13h00.

- **L'encadrement** dans les centres de loisirs, garderies pré et post-scolaires. Diplôme exigé : BAFA.

- **Le service des études surveillées** tous les jours de classe - horaires de travail : de 16h00 à 17h30 dans les établissements scolaires élémentaires. Diplôme souhaité : BAC.

**Merci d'adresser votre lettre de motivation et CV à :**  
Monsieur le Maire - Direction des ressources humaines -  
15/17 rue Robert Schuman - CS 20101 - 95400  
Arnouville. Tél : 01.30.11.16.16.

## Loisirs et Culture

### TROC et PUCES

**Dimanche 8 septembre 2013**

**Inscription jusqu'au jeudi 13 juin 2013** à l'Hôtel de Ville - CS 20101 - 15/17 Rue Robert Schuman ou sur le site de la commune [www.arnouville95.fr](http://www.arnouville95.fr). Il est rappelé que les attributions d'emplacements seront ensuite traitées par ordre d'arrivée des dossiers.

### FEU D'ARTIFICE

Tous les arnouillois sont conviés à assister à une pluie de lumières :

**Samedi 13 juillet 2013 à 23h00**  
Place Charles de Gaulle - Espace Charles Aznavour. **Pour tout renseignement tél 01.34.45.97.19.**



## C.C.A.S.

### PLAN CANICULE INSCRIPTION SUR LE REGISTRE

Nous rappelons aux personnes âgées ou handicapées de la commune vivant à domicile, qu'elles peuvent se faire inscrire sur le registre nominatif du plan d'alerte canicule durant la période de veille sanitaire du 1<sup>er</sup> juin au 31 août.

En cas de fortes chaleurs ou d'alerte canicule, toutes les personnes inscrites sur le registre sont contactées quotidiennement par téléphone et/ou visitées.

**N'hésitez pas à vous renseigner et à vous inscrire au 01 34 45 97 06 ou 01 34 45 97 02.**

### MINIBUS

Pour la période de juillet et août 2013, le service minibus fonctionnera de la manière suivante :

**Du 15 au 26 juillet 2013** : intervention deux fois par semaine, **les mardis et jeudis après-midi.**

**Du 29 juillet au 23 août 2013** : intervention une fois par semaine, **les jeudis après-midi.**

À partir du 26 août 2013 le minibus reprendra son fonctionnement normal, soit les lundis, mardis et jeudis après-midi, et les vendredis matins.

**Renseignements au : 01 34 45 97 06.**

### ACTION EN FAVEUR DES SENIORS

#### Maintien de l'équilibre du corps Prévention des chutes

1 heure d'activité physique (exercices d'assouplissement) et 30 minutes de discussion sur la prévention des chutes vous sont proposées, une fois par semaine, dans les locaux de l'Envol 77 avenue Charles Vaillant, par un animateur diplômé de la Fédération Française Sport pour Tous.

**Pour vous inscrire, n'attendez pas et contactez le C.C.A.S., en Mairie, au : 01 34 45 97 06.**

### OPÉRATION TRANQUILLITÉ VACANCES

L'été approche et cette année encore la Police municipale d'Arnouville va veiller sur les logements inoccupés pendant les vacances.

Avant de partir, vous devez signaler votre départ. Des formulaires seront à votre disposition à l'accueil de l'Hôtel de Ville. Après les avoir complétés vous pourrez les déposer à nouveau à l'accueil ou les retourner en Mairie par courrier, 15/17 rue Robert Schuman - CS 20101 - 95400 Arnouville.

Pendant votre absence, des patrouilles de surveillance seront effectuées plusieurs fois par jour, afin de dissuader tout individu de tenter de cambrioler votre domicile. **Pour tout renseignement complémentaire contactez la Police municipale au 01 34 45 97 24 aux horaires de l'Hôtel de Ville. Si une effraction est constatée faites le 17 (Police secours).**

## Club Sourire

Le Club est ouvert  
Le jeudi et le vendredi de 13h30 à 17h00

**Mardi 4 juin** : 13h30 - Visite des archives nationales à Pierrefitte. Adhérent : 13 € - Inscription au Club.

**Samedi 8 juin** : 9h00 - Visite guidée de la ville de Senlis



Déjeuner au restaurant - Après-midi fête de la rose à l'Abbaye de Chaalis - Adhérent : 45 € - Inscription en cours.



**Mardi 9 juillet** : 6h30 - Journée libre au Tréport - Adhérent : 20 € - Inscription au Club.

**Mercredi 24 juillet** : 10h30 - Guinguette à l'Auberge de l'Hermitière à Saint-Cyr-sur-Morin - Adhérent : 40 € - Inscription au Club.

**Mardi 6 août** : 6h30 - Journée libre à Cabourg - Adhérent : 20 € - Inscription au Club.

### VOYAGES :

**Ronce-les-Bains** : voyage du 2 au 15 septembre.

**Noël aux Dolomites** : voyage du 2 au 7 décembre - 850 € - Inscription au Club à partir du 20 juin.

## Club Rencontre

### Artisanat et Loisirs

**Mardi 8 octobre** : 17h00 - Conférence par Lionel Cariou de Kery, organisée par le Club Rencontre sur le thème :

« Les jardins enchantés de la renaissance ».

Hôtel de Ville - Salle n° 1 - Rez-de-Chaussée.

Durée 1h30 environ. Tarif : 5€.

Renseignements auprès de Mme Szlamowicz  
Tél : 06 14 55 96 94.

## Bibliothèque

"Pause poussette" pour les 0-3 ans

Samedi 29 juin à 10h00.

Pour les petits jusqu'à 3 ans accompagnés de leurs parents ou grand-parents. Renseignement à la bibliothèque au 01 39 85 39 96.



## Conservatoire de musique, de danse et d'art dramatique d'Arnouville

### Rentrée 2013/2014

#### Réinscriptions :

Lundi 10 et mardi 11 juin de 15h00 à 19h00

Mercredi 12 juin de 10h00 à 12h00

et de 15h00 à 19h00

Pour tout renseignement - Tél : 01.34.45.97.12.

### Concert à l'Orangerie du Château

"Le chant sous toutes ses formes"

Samedi 8 juin 2013 à 20h30

Avec la participation de la chorale d'enfants, la chorale d'ados, l'ensemble vocal, la classe de chant variété jazz.

Réservation indispensable auprès du conservatoire :  
01 34 45 97 12.

### Concert à la maison de retraite d'Arnouville

Mercredi 19 juin 2013 à 15h30

Avec la participation de l'orchestre junior.

### Gala de danse

Par le Conservatoire

Samedi 22 juin 2013 à 20h30

Dimanche 23 juin 2013 à 16h00

Espace Charles Aznavour

Avec la participation des élèves des classes de Lucie Gérardin et Oriana Ducoin.

Entrée sur réservation indispensable. Renseignement :  
au 01 34 45 97 12.



## OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

Toute occupation du domaine public (benne, échafaudage...) est soumise à autorisation de la mairie. Votre demande doit être déposée au service urbanisme (Formulaire à votre disposition au service), au moins 10 jours ouvrés avant la date d'occupation projetée.

Vous devrez entre autres, y indiquer l'emplacement envisagé et faire une description du dispositif à poser sur le domaine public. Après étude de la faisabilité de votre projet, l'autorisation vous sera donnée par arrêté municipal ; il vous appartiendra de respecter chacun de ses articles. Cet arrêté devra être affiché au moins 48 heures avant le début de l'occupation du domaine public. Vous serez redevable d'une redevance au titre de l'occupation du domaine public. Le montant de cette redevance s'élève à 2,87 € par m<sup>2</sup> et par jour si vous installez un échafaudage (au sol ou suspendu) ; si vous installez une benne, vous serez redevable de 13,06 € par jour au-delà d'un délai de 72 heures (tarifs indiqués dans la délibération du conseil municipal du 27 juin 2012). Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez contacter le service urbanisme de la mairie au 01.30.11.16.27/22.



JOURNÉE MONDIALE  
DES DONNEURS DE SANG

14 JUIN 2013



EFS  
ÉTABLISSEMENT FRANÇAIS DU SANG

www.dondusang.net